

BUDGET PRIMITIF 2019

NOTE DE SYNTHÈSE

La loi NOTRE impose, à partir de cette année, à toutes les communes, quel que soit leur taille, de rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Ce document sera être mis en ligne sur le site internet de la commune.

L'année 2019 est marquée par la fin de la réalisation des travaux débutés en 2017 (en début d'année) et l'arrêté du PLUI. Le reste de l'année sera consacrée aux études pour l'urbanisation de l'ancien terrain de football et la réalisation du groupe scolaire intercommunal.

Comme en 2018, préparer et élaborer le BP 2019 n'a pas été chose aisée, en raison des nombreuses incertitudes planant sur les ressources de la commune, que ce soit pour celles provenant de la fiscalité locale ou des dotations de l'État.

SECTION FONCTIONNEMENT

➤ **Recettes de fonctionnement**

Les 2 grandes sources de financement de la commune sont :

1. Les impôts et taxes

La DGFIP vient de transmettre les bases de calcul pour les contributions locales.

La réforme de la Taxe d'Habitation fait apparaître que 75 % des ménages de la commune bénéficieront d'une baisse de 30% de leur imposition à la TH en 2018 (s'ils ne sont pas déjà exonérés). Cette année, en 2019, cette diminution sera portée à 60%. En 2020, tous les contribuables en seraient totalement exonérés. A ce jour, les communes ne savent toujours pas par quoi les ressources seront compensées.

<i>Type</i>	<i>Bases de calcul</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant</i>
Taxe d'habitation (+2,48%)	1 013 000 €	15,62 %	158 231 €
Foncier bâti (+1,43%)	648 200 €	13,46 %	87 248 €
Foncier non bâti (+1,91%)	40 400 €	54,74 %	22 115 €
<i>Total</i>			<i>267 593 €</i>
A déduire FNGIR			- 57 067 €
A déduire FPIC (estimé)			- 2 000 €
Attribution compensation (CCPZ)			- 41 916 €
TOTAL			166 610 €

Lors de sa séance du 7 mars dernier, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux au niveau des années précédentes.

En raison du transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, l'Attribution de Compensation (AC) devient négative pour la commune, qui devra lui verser en fin d'année le montant représentant les charges de fonctionnement.

2. Les dotations de l'État

A la rédaction de cette note (mardi 26 mars 2019), l'État n'a pas encore transmis aux communes le montant de leurs dotations. Une simulation de l'AMF indique un montant de DGF de 65.500 € en très légère baisse par rapport à 2018 (-0,46%). Les montants indiqués dans le BP 2019 sont donc estimés.

Depuis l'exercice 2018, les fermages sont comptabilisés à l'article 752, au lieu de l'article 7083, demande de la trésorerie.

Les recettes de fonctionnement propres de l'exercice 2019 s'élèveront à 454.100 €.

En y ajoutant le report de l'excédent de fonctionnement 2018,

LES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT 2019 sont estimées à 704.596 €

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Toutes les dépenses relatives au fonctionnement de l'école ont été enlevées des articles concernés et seront recalculés et versées à la CCPZ dans le cadre de l'Attribution de Compensation (AC) à l'article 739211. Un montant net de 42.000 € y est affecté (école 61.000 € - recettes & économiques 19.000 €).

Les dépenses de fonctionnement général (chapitre 011, 103.800 €) sont stables par rapport au BP 2018. L'article 6232 'Fêtes et cérémonies' est en substantielle augmentation en prévision des frais engendrés par l'inauguration des différents espaces rénovés de la commune et de la fête des aînés, confiée en partie à un traiteur.

Les charges de personnel (chapitre 012, 57.950 €) sont en diminution, avec le transfert de l'ATSEM à la CCPZ. La commune emploie 2 personnes titulaires à temps non complet (1 attachée territoriale et 1 adjointe technique).

Les charges de gestion courante (chapitre 65, 58.370 €) sont également stables. Les indemnités des élus sont en diminution, car nous avons un adjoint au maire en moins. Les versements au SDIS représentent un montant de plus de 17.000 €.

Un montant de 6.000 € est provisionné pour le versement de subventions à différents organismes et associations, dont 400 € par association du village.

Une provision de 21.500 € est prévue pour le **remboursement des intérêts** des crédits en cours.

Les prélèvements au titre des compensations entre les communes (**FNGIR et FPIC**) représentent un montant de plus de 59.000 €, auxquels se rajoute l'Attribution de Compensation (**AC**) versée à la CCPZ (42.000 €).

Un dernier chapitre concerne les **amortissements** (chapitre 68).

La commune amortit depuis 2011, et sur 15 ans, le fonds de concours de 500.000 € versé à la CCPZ pour la construction de l'Espace Sportif des Deux Aigles, à raison de 33.571,74 € par an, et depuis cette année, la participation pour le PLUI (20.200 €), versée à la CCPZ soit 1.350 € pour 2019, soit un montant global de 34.925€.

Les dépenses globales de fonctionnement de 2019 sont estimées à 385.012 €.
Ce qui permettra un virement en section d'investissement de plus de 319.000 €

LES DEPENSES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT sont estimées pour 2019 à 704.596 €

L'équilibre du budget est assuré à hauteur de 704.596 €

SECTION INVESTISSEMENT

➤ Investissements 2019

Les dépenses d'investissement 2019 sont marquées par les derniers travaux et leur paiement concernant les 3 grands projets commencés en 2017.

Des fonds sont prévus pour terminer tous les projets pour un montant de 234.100 €, ainsi que les subventions déjà obtenues pour un montant de 387.720 €. Une grande partie des dépenses et des recettes a été intégrée dans les Restes à Réaliser 2018.

	Dépenses	Recettes	
204 - Participations à CCPZ PLUI : 10,1 K€ - GEMAPI :	10 100		
B1-Ecole (21312)(2132) Bâtiment: 5 K€ - Appart.: 2 K€	7 000	5 500	SIPL 5,5
B2-Mairie (21311)	7 000		Parl 4,2
B3-Centre Socioculturel (21318)(2132) Appart : 8K€ - CSC : 60 K€	68 000	359 020	DETR 63,021, Parl 20, SIPL 76, CD 100, CR 100
B4-Eglise (21318)			
B5-Cimetière (2116) Cimetière + Monument morts	45 000	5 200	Parl 3,6, SF 1,6
V1-Voirie (2151, 2152) 2151: réseaux voirie: 2152: installations voirie : 2153/4 : Réseaux cablés et d'électrification :	65 000 9 000 45 000 11 000	18 000 18 000	Parl 5, SIPL 13
V8-Groupe scolaire intercommunal Création SIVU			
Matériel bureau, mobilier, agenc., autres (2181, 2183, 2184, 2188, 2051)	32 000		
Sous-total	234 100	387 720	

➤ Dette 2019

Le remboursement de la dette en 2019 s'élèvera à plus de 420.000 €, dont plus de 137.000 € pour les prêts à long terme (Crédit Foncier, Caisse d'Épargne et Caisse des Dépôts).

Dès encaissement des subventions, une grande partie de prêt relais pourra être remboursée, la prévision est de 300.000 € pour la fin de l'année 2019.

Fin 2019, la dette s'élèvera à un peu plus de 1 M€, soit un peu plus de 1.000 € par habitant et qui devrait repasser en 2020 à 900 € et 750 € en 2021.

➤ Autres dépenses

Le reste des dépenses concerne le report du déficit d'investissement de 2018 (hors RAR), soit 95.403 € et les dépenses imprévues (réserve) pour un montant de 16.746 €.

➤ Autres recettes

Les autres recettes d'investissements sont constituées par le Fonds de Compensation de la TVA récupérée sur les travaux de 2017 pour 21.000 €, l'amortissement des fonds de concours versés à la CCPZ pour 34.925 €, et les revenus de la taxe d'aménagement, estimés à 3.000 € pour 2019(aucune information n'ayant été fournie par la Trésorerie à ce jour).

Les DEPENSES et les RECETTES D'INVESTISSEMENT s'équilibrent à 767.299 €.